

N°

Ne pas renseigner

Date d'envoi :



Fiche contact

Ménage potentiellement intéressé par des travaux d'économie d'énergie

Nom/prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :@.....

• Propriétaire occupant locataire

• Logement achevé depuis plus de 15 ans
(pour mémoire en 2012, logement achevé avant 1997)

• Non recours à un PTZ accession à la propriété au cours des 5 dernières années

• Composition du ménage : nombre d'adultes : ...
nombre d'enfants : ...

• Ressources inférieures ou égales aux plafonds ci-dessous ?

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence (€) – avis d'imposition N-2
1	16 772
2	24 619
3	29 567
4	34 523
5	39 497
Par personne supplémentaire	+ 4 962

Vous trouvez cette information en ligne 25 de votre avis d'imposition (pour mémoire, en 2012, voir le revenu fiscal de référence de 2010)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Revenu fiscal de référence (25):

31319

Déclarations de l'occupant

- ① Le logement est-il chauffé ? oui non si oui, à quelle température ?°C
- ② Avez-vous une sensation de froid dans le logement ? oui non
- ③ Y-a-t-il ou avez-vous un chauffage d'appoint ? oui non
- ④ Avez-vous une sensation d'humidité ? oui non
- ⑤ Observez-vous des moisissures sur les parois (murs, plafonds...) ? oui non
- ⑥ Les bouches d'aération sont-elles calfeutrées ? oui non
- ⑦ Avez-vous de l'eau chaude ? oui non

Travaux envisagés

Cette fiche est à retourner à :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE SEINE-ET-MARNE
Unité Parc Privé Anah
288 rue Georges Clémenceau / ZI de Vaux-le-Pénil / BP 596
77005 MELUN CEDEX

Tél. : 01.60.56.70.80 / Fax : 01.60.56.71.06
Courriel : ddt-habitermieux@seine-et-marne.gouv.fr

J'accepte que cette fiche soit transmise à l'adresse indiquée ci-dessous en vue d'être contacté par un opérateur agréé dans le cadre du programme Habiter Mieux afin de réaliser un diagnostic global de mon logement. Cette visite ne m'engage pas à réaliser des travaux dans mon logement.

Date et signature du ménage (précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »)

Quand souhaitez-vous être contacté ?

Jour de la semaine (du lundi au vendredi) : Tranche horaire (matin/après-midi):

Coordonnées de la personne renseignant la présente fiche

Nom/prénom :

Fonction/structure :

Téléphone : Courriel :@.....

Date d'envoi :

Le programme Habiter Mieux

une aide de l'état pour un logement économe et écologique

L'État a créé pour les propriétaires occupants HABITER MIEUX :

Site Internet : <http://www.anah.fr/habitermieux.html>

Il vous suffit de renseigner cette fiche et de la transmettre à l'adresse indiquée sur la présente fiche. A la réception, vous serez contacté pour examiner les solutions d'économie d'énergie envisageables dans son logement.

Le programme HABITER MIEUX est une aide financière nouvelle de l'Etat pour vous permettre de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique d'au moins 25% de votre logement (pour bien vous chauffer et/ou diminuer vos factures d'énergie).

C'est une prime forfaitaire d'un montant minimum de 1 100 € (pouvant aller jusqu'à 1 600 €), versée en complément des aides aux travaux de l'Agence nationale de l'habitat - Anah (de 20 à 35 % d'un plafond de 20 000 € HT). D'autres aides financières peuvent être mobilisées en fonction des partenariats locaux (collectivités locales, caisses de retraite, organismes sociaux, prêt sans intérêt...).

HABITER MIEUX, c'est aussi un accompagnement personnalisé réalisé par un organisme compétent. Une personne se déplace chez vous pour :

- réaliser un diagnostic global et thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- aider au montage du dossier de financement et à la recherche d'entreprises,
- suivre le bon déroulement de vos travaux.

Les conditions d'octroi des primes Habiter Mieux

- a. être propriétaire occupant de son logement,
- b. être sous conditions de ressources (cf. tableau des plafonds de ressources),
- c. avoir un logement achevé depuis plus de 15 ans,
- d. ne pas avoir bénéficié d'un PTZ accession à la propriété dans les 5 dernières années,
- e. être accompagné par un organisme compétent,
- f. réaliser des travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 25%,
- g. ne pas démarrer lesdits travaux avant le dépôt du dossier de financement.

Bon à savoir



- Le chauffage représente 70% de la consommation d'énergie. L'isolation est donc l'enjeu numéro un. Une bonne isolation permet en outre de diminuer les nuisances sonores et d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Un bâtiment perd de la chaleur plus facilement vers le haut, car la chaleur monte. La priorité est donc l'isolation de la toiture. Viennent ensuite les murs, les menuiseries puis les planchers, sans compter le remplacement d'une chaudière vétuste.
- Une température de 19°C dans les pièces principales est suffisante en journée.

De bonnes habitudes pour un meilleur confort	
Période de sommeil (22h – 6 h)	16°C
Lever (6h – 9h)	19°C
Temps de travail (9h – 17h)	16°C
Soirée (17h - 22h)	19°C

Baisser la température d'un degré permet de réduire sa facture de 7%.

- Laisser les grilles de ventilations dégagées : elles permettent d'évacuer l'humidité et d'éviter les moisissures. De plus, si elles sont obstruées, cela peut compromettre le bon fonctionnement du chauffage. Une mauvaise ventilation risque donc de dégrader le bâti et/ou d'entraîner une surconsommation du chauffage.
- Le chauffage d'appoint a une utilisation locale et limitée : il a vocation à chauffer une pièce ou quelques pièces. Il peut signifier un dysfonctionnement ou l'absence d'un chauffage central et se révéler plus onéreux à l'usage.